

Compte Rendu du Conseil Municipal du 30/06/2011

L'AN DEUX MILLE ONZE, le 30 JUIN, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 21 JUIN 2011, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Jacques SALVATOR, Maire d'Aubervilliers.

Etaient présents : Mme YONNET, MM. MONINO, VANNIER, HAFIDI, Mme DIAKITE, M. LANTERNIER, Mme LE BIHAN, MM. AIT BOUALI, HEDJEM, Mme RATZEL TOGO, M GARNIER, Mme THEURIER-AZZOUZ, M. LOGRE, Mmes HAMMACHE, KHELAF, FOURNIER, Adjoints au Maire,

Mme LOURENCO, M. VINCENT, Mmes M'DAHOMA MOHAMED, KOUAME, M. KETFI, Mme CHIBAH, M. OGE, Mme ZAHIR M. MINIMBU, Mme HARKATI, MM. BEAUDET, KARMAN, DEL MONTE, RUER, Mme GRARE, M. KAMALA, Mme DESCAMPS, M. PAUPERT, Mmes LENOURY, AHMED Conseillers Municipaux,

<u>Excusées</u> :	<u>Représentés par</u> :	<u>Excusés</u> :	<u>Représentés par</u> :
M. MAIZA	M. MONINO	M. MILIA	Mme HAMMACHE
Mme MADI	M. HAFIDI	Mme LATOUR	M. RUER
Mme SANDT	M. GARNIER	Mme DERKAOUI	Mme GRARE
M. GUERRIEN	M. LOGRE	Mme KARMAN	M. KARMAN
M. MALEME	M. AIT BOUALI	M. MENIA	Mme LENOURY
Mme KOUAME	Mme AHMED (à partir de la question n°161)		

Absent : MM. ROS, AUGY

Secrétaire de séance : Mme ZAHIR

QUESTION N° 134 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Lecture et approbation du procès verbal de la séance du 12 Mai 2011

A la majorité des membres du conseil, madame Ahmed s'étant abstenue

APPROUVE le procès verbal de la séance du conseil municipal du 12 mai 2011.

QUESTION N° 135 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR
OBJET : Approbation du Compte Administratif 2010 du budget principal

A la majorité des membres du conseil, les membres des groupes «Communiste et Citoyen Tous ensemble pour Aubervilliers» et "Union du Nouvel Aubervilliers" s'étant abstenus le groupe " Aubervilliers en Marche pour le Changement" ayant voté contre

ADOpte la présentation du compte administratif 2010,

CONSTATE les identités de valeur avec les indications du compte de gestion,

RECONNAÎT la sincérité des restes à réaliser,

ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés ci-après :

RECETTES DE L'EXERCICE

Investissement	32 750 974,57 €
Fonctionnement	101 345 868,86 €
Total	134 096 843,43 €

DEPENSES DE L'EXERCICE

Investissement	34 946 341,65 €
Fonctionnement	98 975 727,35 €
Total	133 922 069,00 €

RESULTATS DE L'EXERCICE

Investissement	- 2 195 367,08 €
Fonctionnement	2 370 141,51 €
Total	174 774,43 €

RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES

Investissement	- 5 767 646,24 €
Fonctionnement	1 048 186,75 €
Total	- 4 719 459,49 €

RESULTATS DE CLÔTURE

Investissement	- 7 963 013,32 €
Fonctionnement	3 418 328,26 €
Total	- 4 544 685,06 €

SOLDE DES RESTES A REALISER

Investissement	5 193 960,70 €
Fonctionnement	1 700 000,00 €
Total	6 893 960,70 €

RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE 2010 : 2 349 275,64 €

QUESTION N° 136 - RAPPORTEUR Jacques Salvator OBJET : Approbation du compte de gestion 2010 (budget principal)

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Union du Nouvel Aubervilliers» s'étant abstenus et le groupe "Aubervilliers en Marche pour le Changement" ayant voté contre

APPROUVE le compte de gestion 2010 du budget principal de la commune, établi par le Trésorier municipal, arrêté comme suit :

- un résultat cumulé déficitaire d'investissement de : 7 963 013,32 €
- un résultat cumulé excédentaire de fonctionnement de : 3 418 328,26 €
- soit un résultat global de clôture de l'exercice 2010 déficitaire de : 4 544 685,06 €

Le compte de gestion, qui ne comprend pas les restes à réaliser de fonctionnement et d'investissement, est en concordance avec le compte administratif 2010.

QUESTION N° 137 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR**OBJET : Affectation du résultat du compte administratif 2010 du budget principal**

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Aubervilliers en Marche pour le Changement» ayant voté contre

DECIDE de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement tel qu'il ressort du compte administratif 2010 du budget principal de la commune comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement		
A	résultat de l'exercice	2 370 141,51 €
B	résultats antérieurs reportés	1 048 186,75 €
C	résultat à affecter (C=A+B)	3 418 328,26 €

Besoin de financement de la section d'investissement		
D	résultat de l'exercice	-2 195 367,08 €
E	résultats antérieurs reportés	-5 767 646,24 €
F	restes à réaliser en dépenses	5 167 642,89 €
G	restes à réaliser en recettes	10 361 603,59 €
H	solde des restes à réaliser (H=G-F)	5 193 960,70 €
I	besoin de financement (I=D+E+H)	-2 769 052,62 €

Affectation du résultat de la section de fonctionnement		
J	couverture du besoin de financement de la section d'investissement	2 769 052,62 €
K	dotation complémentaire en réserves (1068)	0,00 €
L	excédent reporté à la section de fonctionnement	649 275,64 €

QUESTION N° 138 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR**OBJET : Approbation du compte administratif 2010 du budget annexe du SSIDPAAH**

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Aubervilliers en Marche pour le Changement » s'étant abstenus

ADOpte la présentation du compte administratif 2010 du budget annexe du SSIDPAAH,

CONSTATE la concordance du compte administratif et du compte de gestion,

ARRÊTE le résultat définitif 2010 comme suit :

	Dépenses d'exploitation de l'exercice	Recettes d'exploitation de l'exercice	Résultat d'exploitation
secteur « adultes handicapés »	91 318,00 €	90 792,32 €	-525,68 €
secteur « personnes âgées »	1 062 671,05 €	1 111 644,98 €	48 943,93 €
Total budget SIDPAAH	1 153 989,05 €	1 202 407,30 €	48 418,25 €

QUESTION N° 139 - RAPPORTEUR Jacques Salvator

OBJET : Approbation du compte de gestion 2010 du budget annexe du SSIDPAAH

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Aubervilliers en Marche pour le Changement » s'étant abstenus

APPROUVE le compte de gestion 2010 du budget annexe du SSIDPAAH, établi par le Trésorier municipal, arrêté avec un excédent d'exploitation de 48 418,25 €.

QUESTION N° 140 - RAPPORTEUR Jacques Salvator

OBJET : Rapport d'utilisation de la Dotation de solidarité urbaine et du Fonds de solidarité Ile-de-France au titre de l'année 2010

A l'unanimité.

PREND ACTE du rapport d'utilisation de la Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS) et du Fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France (FSRIF) pour l'année 2010.

QUESTION N° 141 - RAPPORTEUR Jacques Salvator

OBJET : Garantie d'emprunt accordée à l'OGEC Saint-Joseph

A l'unanimité.

ANNULE la délibération n°112 du 12 mai 2011

ACCORDE la garantie de la ville d'Aubervilliers pour le remboursement de la somme de 300 000 € représentant 50 % d'un emprunt d'un montant de 600 000 € que l'OGEC Saint-Joseph se propose de contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour financer la réalisation d'une cantine et l'aménagement de deux salles.

Les caractéristiques du prêt consenti sont les suivantes :

Durée : 25 ans

Taux d'intérêt actuariel annuel : 3 %

Modalité de révision des taux : double révisabilité limitée

Indice de référence : livret A

Valeur de l'indice de référence : 2 %

Différée d'amortissement : aucun

Périodicité des échéances : annuelle

ENGAGE la ville d'Aubervilliers, au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Caisse des dépôts et consignations par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ENGAGE pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, les ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

AUTORISE le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'OGEC Saint-Joseph.

QUESTION N° 142 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Modification des tarifs de la Taxe locale sur la publicité extérieure sur le territoire de la commune à compter de 2012

A l'unanimité.

DECIDE que, à compter de 2012 et pour la période de transition jusqu'en 2014, les tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure sur le territoire de la commune d'Aubervilliers sont précisés dans le tableau suivant :

En € / m²	Superficie	2012	2013	2014
Dispositifs publicitaires et préenseignes non numériques	inférieure ou égale à 50 m ²	18	19	20
	supérieure à 50 m ²	30	35	40
Dispositifs publicitaires et préenseignes numériques	inférieure ou égale à 50 m ²	42	51	60
	supérieure à 50 m ²	78	99	120
	inférieure ou égale à 7 m ²	0	0	0
	comprise entre 7 m ² et 12 m ² inclus	0	0	0
	comprise entre 12 m ² et 20 m ² inclus	15	17,5	20
	comprise entre 20 m ² et 50 m ² inclus	30	35	40
Enseignes	supérieure à 50 m ²	54	67	80

QUESTION N° 143 -1- RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Révision annuelle des droits de places des marchés du Centre,

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Union du Nouvel Aubervilliers» s'étant abstenus

APPROUVE la réévaluation de + 1.21 % des droits de place du marché du Centre à compter du 1^{er} juin 2011, pour un an.

QUESTION N° 143 -2- RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : du Montfort

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Union du Nouvel Aubervilliers» s'étant abstenus

APPROUVE la réévaluation de + 1.21 % des droits de place du marché du Montfort à compter du 1^{er} juin 2011, pour un an.

QUESTION N° 143 -3- RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : et des Quatre-chemins

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Union du Nouvel Aubervilliers» s'étant abstenus

APPROUVE la réévaluation de + 1.21 % des droits de place du marché des Quatre-Chemins à compter du 1^{er} juin 2011, pour un an.

QUESTION N° 144 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Election d'un adjoint au Maire

A la majorité des membres du conseil, Monsieur Minumbu est élu en qualité de 18ème adjoint, à la majorité absolue, au 1er tour

Au 1^{er} tour : 44 émargements et bulletins trouvés dans l'urne

- Majorité absolue : 23 voix (ont obtenu : Edgar MINUMBU 28 voix et Malika AHMED 16 voix)

MAINTIENT à 18 (DIX HUIT) le nombre d'adjoints au Maire au sein du Conseil municipal ;

DECIDE que l'élection sur ce poste vacant d'adjoint au Maire interviendra au 18^{ème} rang du tableau des adjoints et que par voie de conséquence, les adjoints dont le rang est avant cette nouvelle élection, compris entre le 6^{ème} et le 18^{ème} remontent d'un rang dans le tableau

ARRETE comme ci-dessous le nouveau tableau des adjoints au Maire :

1	Evelyne YONNET	10	Christine RATZEL-TOGO
2	Jean-François MONINO	11	Daniel GARNIER
3	Jean-Yves VANNIER	12	Tunis THEURRIER-AZZOUZ
4	Abderrahim HAFIDI	13	Benoît LOGRE
5	Yacine DIAKITE	14	Véronique HAMMACHE
6	Ugo LANTERNIER	15	Djamila KHELAF
7	Véronique LE BIHAN	16	Tedjini-Michel MAÏZA
8	Omar AÏT-BOUALI	17	Odile FOURNIER
9	Brahim HEDJEM	18	Edgar MINUMBU

QUESTION N° 145 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : 5 rue de la Gare, parcelle cadastrée R 3 : acquisition de la cave (lot de copropriété n° 21), appartenant à la succession vacante de Monsieur FAGHINO, gérée par la Direction Nationale d'Interventions Domaniales (DNID). Abrogation de la délibération n° 205 du 23 septembre 2010.

A l'unanimité.

ABROGE la délibération n° 205 du 23 septembre 2010.

DECIDE d'acquérir la cave (lot de copropriété n° 21) située 5 rue de la Gare à Aubervilliers, sur la parcelle cadastrée R 3, appartenant à la succession vacante de Monsieur FAGHINO, gérée par la DNID.

DIT que l'acquisition s'effectuera à 1.000 €.

AUTORISE le maire à signer la promesse de vente et l'acte notarié et à ordonnancer toutes les dépenses relatives aux frais d'acte.

QUESTION N° 146 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL : création de 3 postes d'agents " Surveillance des points écoles"

A l'unanimité.

DECIDE : la création de 3 postes supplémentaires d'agents de surveillance des points écoles portant ainsi le tableau des effectifs à 34.

DIT : que les agents rémunérés sur la base du SMIC horaire à raison de 3 heures par jour minimum pendant 4 jours par semaine. La rémunération sera automatiquement revalorisée à chaque augmentation du SMIC horaire. Les agents pourront bénéficier de congés payés calculés sur la base de 10% de leur salaire brut annuel.

QUESTION N° 147 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL : création de postes de saisonniers pour la période du 1er juillet au 30 septembre 2011 inclus

A l'unanimité.

AUTORISE : Monsieur le Maire à recruter dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour faire face aux besoins saisonniers pour la période du 1er juillet au 30 septembre 2011 suivant la répartition suivante :

- **mois de juillet** : 12 adjoints techniques, 3 adjoints administratifs, 4 éducateurs APS, 10 adjoints d'animation, 4 auxiliaires de soins, 3 agents sociaux, 1 infirmier, 4 éducateurs sportifs de 2^e classe à temps complet et 3 à temps partiel.
- **mois d'août** : 11 adjoints techniques, 3 adjoints administratifs, 3 éducateurs APS, 7 adjoints d'animation, 1 infirmier, 4 auxiliaires de soins, 3 agents sociaux.
- **mois de septembre** : 1 adjoint administratif, 1 infirmier, 3 auxiliaires de soins, 3 agents sociaux.

DIT : que la rémunération de ces agents non titulaires s'effectuera en référence au cadre d'emplois sur lequel les agents seront recrutés.

AUTORISE : en conséquence Monsieur Le Maire à prendre les arrêtés de recrutement nécessaires.

QUESTION N° 148 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : Le projet de santé et le règlement intérieur du Centre Municipal de Santé

A l'unanimité.

APPROUVE le projet de santé présenté à l'Agence Régionale de Santé et élaboré en référence aux objectifs et orientations du volet santé du Plan d'Action Municipal.

PREND ACTE du règlement intérieur élaboré en concertation avec le personnel du Centre municipal de santé.

QUESTION N° 149 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET, Omar AIT BOUALI

OBJET : Mission d'information et d'évaluation pour l'amélioration de l'accès à la santé des adolescents et des jeunes adultes

A la majorité des membres du conseil, Mesdames AHMED et KOUAME ayant refusé de prendre part au vote

APPROUVE la création d'une mission d'information et d'évaluation pour l'amélioration de l'accès à la santé des adolescents et des jeunes adultes,

DIT que le maire établira une lettre de mission,

FIXE à 6 mois maximum le délai de dépôt du rapport portant sur les points suivants :

- les offres de soins généralistes
- les offres de soins spécialisées
- les offres d'accompagnement éducatif, social et juridique.

DESIGNE les 18 membres dans le respect du principe de la représentation proportionnelle participant à cette mission :

- 13 membres de la majorité municipale « À GAUCHE POUR AUBERVILLIERS »,
- 3 membres du groupe « COMMUNISTE ET CITOYEN, TOUS ENSEMBLE POUR AUBERVILLIERS »,
- 1 membre du groupe « UNION POUR UN NOUVEL AUBERVILLIERS »,
- 1 membre du groupe « AUBERVILLIERS EN MARCHÉ POUR LE CHANGEMENT ».

DÉSIGNE _____ pour assurer la présidence de cette mission.

QUESTION N° 150 - RAPPORTEUR Jean François MONINO

OBJET : Octroi de la protection fonctionnelle au Maire et à la première Adjointe

A la majorité des membres du conseil, les membres des groupes "Union du Nouvel Aubervilliers" , "Aubervilliers en Marche pour le Changement", Mmes Ahmed et Kouamé s'étant abstenues. Le groupe " Communiste et Citoyen Tous ensemble pour Aubervilliers" ayant voté contre.

DECIDE la mise en œuvre de la protection fonctionnelle au profit de Jacques SALVATOR, Maire, et d'Evelyne YONNET, première adjointe au Maire, dans le cadre de la plainte pour injures publiques que chacun d'entre eux a déposée le vendredi 24 juin 2011 devant le doyen des juges du Tribunal de Grande Instance de BOBIGNY, au titre des propos tenus publiquement à leur encontre, à plusieurs reprises, et devant témoins, le 26 mars 2011.

DIT que les frais de justice divers et honoraires d'avocat concernant ces procédures seront directement pris en charge par la Commune.

QUESTION N° 151 - RAPPORTEUR Jean-François MONINO

OBJET : Demande de permis de démolir du pavillon situé 49 rue Sadi Carnot sur la parcelle cadastrée U42.

A l'unanimité.

AUTORISE le Maire à signer et déposer la demande de permis de démolir relatif au pavillon situé 49 rue Sadi Carnot, parcelle cadastrée U42.

QUESTION N° 152 - RAPPORTEUR Jean-François MONINO

OBJET : Construction d'un club house sis 5 rue Paul Bert. Déclaration d'infructuosité du marché.

A l'unanimité.

DECLARE le marché relatif à la construction du club house sis 5 rue Paul Bert infructueux.

QUESTION N° 153 - RAPPORTEUR Jean François MONINO

OBJET : Mise en œuvre du contrat de projets Etat-Région 2007-2013 (CPER) : Convention de réalisation pour la construction de l'espace culturel transdisciplinaire (ECT) rue Edouard Poisson inscrit au programme d'actions de la convention d'objectifs du Grand Projet 3 (GP3) du CPER établi entre la Région et le territoire Plaine de France.

A l'unanimité.

APPROUVE l'action de la convention d'objectifs du Grand Projet 3 du CPER établie entre la Région et le territoire Plaine de France, à savoir la construction d'un Espace culturel transdisciplinaire jumelé au conservatoire à rayonnement régional, rue Edouard Poisson

AUTORISE le Maire à déposer un dossier finalisé auprès de la Région

AUTORISE le Maire à signer la convention de réalisation, conformément à la convention type adoptée par délibération régionale CP 09-729 du 9 juillet 2009 et annexée à titre d'exemple à la présente délibération.

QUESTION N° 154 - RAPPORTEUR Brahim HEDJEM

OBJET : Restauration du clocher de l'Eglise Notre Dame des Vertus - Approbation du plan prévisionnel de financement.

A l'unanimité.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel pour la restauration de l'Eglise Notre-Dame des Vertus annexé à la présente délibération.

QUESTION N° 155 - RAPPORTEUR Jean-François MONINO

OBJET : Aménagement de la micro-crèche au 26, rue du long sentier. Approbation du nouveau bilan global prévisionnel et du nouveau plan de financement.

A l'unanimité.

APPROUVE le nouveau montant global prévisionnel de l'opération, estimé à 130 000 € TTC (soit 108 696 € HT) au lieu de 100 000 € TTC

APPROUVE le nouveau plan de financement établi en conséquence et annexé à la présente délibération.

QUESTION N° 156 - RAPPORTEUR Jean-François MONINO

OBJET : Réaménagement et reconstruction de la cour latérale de l'école G. Philipe et réfection de la cour centrale de l'école Firmin Gémier. Approbation du marché et autorisation de signature.

A l'unanimité.

APPROUVE le marché relatif aux travaux de réaménagement et de reconstruction de la cour latérale de l'école Gérard Philipe et de la réfection de la cour centrale de l'école Firmin Gémier.

AUTORISE le Maire à signer le marché avec la société EMULITHE, ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant de 280 830 € TTC (soit 234 807 € HT).

QUESTION N° 157 - RAPPORTEUR Jean-Yves VANNIER

OBJET : Fort d'Aubervilliers - Avenant n° 1 au protocole de partenariat avec l'AFTRP (Agence Foncière Technique de la Région Parisienne).

A l'unanimité.

AUTORISE le maire à signer l'avenant n° 1 au protocole passé avec la communauté d'agglomération Plaine Commune, l'Agence Foncière Technique de la Région Parisienne (AFTRP) et l'Etat (Ministère de l'équipement) prolongeant sa validité d'une année supplémentaire.

QUESTION N° 158 - RAPPORTEUR Jean-Yves VANNIER

OBJET : 21 rue Gaétan Lamy à Aubervilliers, terrain cadastré G n° 98, d'une superficie de 575 m², cession au profit de la SARL POLY-CITES.

A la majorité des membres du conseil Madame RATZEL TOGO du groupe «Changer à gauche pour Aubervilliers» s'étant abstenue

DECIDE de céder le terrain libre de toute occupation situé 21 rue Gaétan Lamy à Aubervilliers, cadastré G n° 98 d'une superficie de 575 m² au profit de la SARL POLY-CITES afin de réaliser un ensemble immobilier composé d'environ 195 chambres étudiants et d'environ 25 logements en accession, sous réserve de la procédure de déclassement.

DIT que le déplacement de l'Atelier de concertation sur le projet de rénovation urbaine Cristino-Garcia-Landy se fera à la charge et aux frais de POLY-CITES.

FIXE le prix de cession à 132.300 euros.

AUTORISE le maire à signer la promesse de vente aux conditions précitées et l'acte notarié relatifs à cette transaction.

QUESTION N° 159 - RAPPORTEUR Jean-Yves VANNIER

OBJET : 104 rue Léopold Réchossière à Aubervilliers, bien en totalité situé sur la parcelle cadastrée AP 158, d'une superficie de 2257 m², cession au profit de la SARL DT PROJECTS.

A la majorité des membres du conseil, Mmes AHMED et KOUAME s'étant abstenues

DECIDE de céder le bien en totalité situé 104 rue Léopold Réchossière à Aubervilliers sur la parcelle cadastrée AP 158 d'une superficie de 2257 m² au profit de la SARL DT PROJECTS.

FIXE le prix de cession à 670.000 euros majorés des frais notariés d'acquisition supportés par la commune au titre de la procédure d'acquisition, en valeur occupée.

AUTORISE le maire à signer la promesse de vente et l'acte notarié relatifs à cette transaction.

QUESTION N° 160 - RAPPORTEUR Abderrahim Hafidi

OBJET : Signature de la convention entre la Ville d'Aubervilliers et le Théâtre de la Commune, Centre Dramatique National d'Aubervilliers.

A l'unanimité.

AUTORISE le maire à signer la convention d'objectifs et de moyens 2011-2013 avec la S.A.R.L. Théâtre de la Commune, Centre Dramatique National d'Aubervilliers.

QUESTION N° 161 - RAPPORTEUR Abderrahim HAFIDI

OBJET : Signature de la convention entre la Ville d'Aubervilliers et le Théâtre Equestre Zingaro.

A l'unanimité.

AUTORISE le maire à signer la convention d'objectifs et de moyens 2011-2013 avec la S.A.R.L. Théâtre Equestre Zingaro.

QUESTION N° 162 - RAPPORTEUR Yacine DIAKITE

OBJET : Aide à la création d'un emploi (contrat d'accompagnement dans l'emploi - CAE) par le « CLUB INDANS'CITÉ »

A l'unanimité.

DECIDE d'attribuer une subvention de 2000 (deux mille) euros à l'association « CLUB INDANS'CITÉ », pour soutenir son implication dans la ville à travers l'embauche d'un salarié, sous contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE), sur une base de 26 heures hebdomadaires.

QUESTION N° 163 - RAPPORTEUR Yacine DIAKITE

OBJET : Aide à la pérennisation d'un emploi par l'association "Une oasis dans la ville - Autour de Vous"

A l'unanimité.

DECIDE d'attribuer une subvention de 5 000 (cinq mille) euros à l'association « Une oasis dans la ville - Autour de vous » pour soutenir son implication dans la ville à travers l'embauche d'un salarié, à l'aide d'un contrat unique d'insertion (CUI), sur une base de 26 heures hebdomadaires.

QUESTION N° 164 - RAPPORTEUR Brahim HEDJEM

OBJET : Aide à la pérennisation d'un emploi pour «l'Association des Artistes des Couleurs et de la Diversité »

A l'unanimité.

DECIDE d'attribuer une subvention de 2 000 (deux mille) euros à « l'Association des Artistes des Couleurs et de la Diversité » pour soutenir son implication dans la ville à travers l'embauche d'un salarié, à l'aide d'un contrat unique d'insertion (CUI), sur une base de 26 heures hebdomadaires.

QUESTION N° 165 - RAPPORTEUR Yacine DIAKITE

OBJET : Subvention à l'association L'œil à l'écoute pour la mise en œuvre d'un projet de développement social local.

A l'unanimité.

ATTRIBUE une subvention de 2600 € à l'association L'œil à l'écoute pour la mise en œuvre du projet « Vive la mémoire qui planche ! ».

QUESTION N° 166 - RAPPORTEUR Yacine DIAKITE

OBJET : Attribution d'une subvention de 2 000 euros à l'Association d'Aide Culturelle et Sociale de la Seine-Saint-Denis

A l'unanimité.

DECIDE d'attribuer 2000 (deux mille) euros à l'Association d'Aide Culturelle et Sociale de la Seine-Saint-Denis pour soutenir son action locale auprès des femmes issues de l'immigration.

QUESTION N° 167 - RAPPORTEUR Yacine DIAKITE

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association Auberfabrik dans le cadre du soutien à la création d'un emploi aidé

A l'unanimité.

DECIDE d'attribuer une subvention de 3 600 (trois mille six cents) euros à l'Association Auberfabrik pour soutenir son implication dans la ville à travers l'embauche d'une salariée, à l'aide d'un contrat unique d'insertion (CUI), sur une base de 20 heures hebdomadaires.

QUESTION N° 168 - RAPPORTEUR Yacine DIAKITE et Marc GUERRIEN

OBJET : Attribution d'une subvention de 1000 euros à l'association Cité des mémoires étudiantes

A l'unanimité.

DECIDE d'attribuer une subvention de 1 000 (mille) euros à l'association *Cité des mémoires étudiantes*, pour soutenir la pérennisation de ses recherches et son implication dans la vie locale.

QUESTION N° 169 - RAPPORTEUR Ugo LANTERNIER

OBJET : Convention de gestion du contingent de l'opération de construction de 26 logements situés 14 Quai Adrien Agnès à Aubervilliers appartenant à l'OPH d'Aubervilliers

A l'unanimité.

APPROUVE le projet de convention de gestion du contingent entre la Communauté d'Agglomération Plaine Commune et la Ville d'Aubervilliers, relative aux 5 logements du contingent communautaire dans l'opération de construction de 26 logements situés 14 Quai Adrien Agnès à Aubervilliers appartenant à l'OPH d'Aubervilliers.

AUTORISE le Maire à le signer.

QUESTION N° 170 - RAPPORTEUR Ugo LANTERNIER

OBJET : Convention pluriannuelle fixant les relations de coopération entre la Ville d'Aubervilliers et le Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes d'Aubervilliers

A l'unanimité.

APPROUVE le projet de convention pluriannuelle fixant les relations de coopération entre la Ville d'Aubervilliers et le Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes d'Aubervilliers.

AUTORISE le Maire à la signer.

QUESTION N° 171 - RAPPORTEUR Brahim HEDJEM

OBJET : Renouvellement à titre gracieux et classement en perpétuelle de la concession n°29711 au cimetière communal.

A l'unanimité.

ACCORDE le renouvellement à titre gracieux ;

DECIDE la modification de la classe de concession ;

DIT QUE la concession n°29711 est désormais classée en perpétuelle ;

INTERDIT toute nouvelle inhumation ;

AUTORISE les exhumations ;

DIT QUE l'entretien de la concession sera à la charge de la commune.

QUESTION N° 172 - RAPPORTEUR Brahim HEDJEM

OBJET : Renouvellement à titre gracieux et modification de la durée de la concession n°31451 sise au cimetière communal.

A l'unanimité.

ACCORDE le renouvellement à titre gracieux,

DECIDE la modification de la classe de concession,

DIT QUE la concession n°31451 est désormais classée en perpétuelle,

INTERDIT toute nouvelle inhumation,

AUTORISE les exhumations,

DIT QUE l'entretien de la concession sera à la charge de la commune.

QUESTION N° 173 - RAPPORTEUR Brahim HEDJEM

OBJET : Renouvellement à titre gracieux et modification de la durée de la concession n°25432 sise au cimetière communal.

A l'unanimité.

ACCORDE le renouvellement à titre gracieux,

DECIDE la modification de la classe de concession,

DIT QUE la concession n°25432 est désormais classée en perpétuelle,

INTERDIT toute nouvelle inhumation,

AUTORISE les exhumations,

DIT QUE l'entretien de la concession sera à la charge de la commune.

QUESTION N° 174 - RAPPORTEUR Brahim HEDJEM

OBJET : Renouvellement à titre gracieux et classement en perpétuelle de la concession n°27843 sise au cimetière communal.

A l'unanimité.

ACCORDE le renouvellement à titre gracieux,

DECIDE la modification de la classe de concession,

DIT QUE désormais la concession n°27843 est une concession perpétuelle,

INTERDIT toute nouvelle inhumation,

AUTORISE les exhumations,

DIT QUE l'entretien de la concession sera à la charge de la commune.

QUESTION N° 175 - RAPPORTEUR Daniel GARNIER

OBJET : Signatures de la convention de fonctionnement et de la convention provisoire de gestion des interventions techniques du groupe scolaire intercommunal Maria CASARES / Robert DOISNEAU et Désignation des représentants du Conseil Municipal aux conseils d'école

A l'unanimité.

APPROUVE les termes de la convention de fonctionnement et de la convention provisoire de gestion des interventions techniques du groupe scolaire intercommunal Maria CASARES/ Robert DOISNEAU

AUTORISE le Maire à signer lesdites conventions

DECIDE d'inscrire les crédits afférents au budget communal.

DESIGNE aux conseils d'école les conseillers municipaux suivants, le Maire ou son représentant étant également membre de chaque conseil d'école :

Ecole maternelle Robert DOISNEAU : Mme RATZEL-TOGO Christine
Ecole élémentaire Maria CASARES : Mme FOURNIER Odile

QUESTION N° 176 - RAPPORTEUR Daniel GARNIER

OBJET : Subvention projet artistique "mosaïque" de l'école Francine Fromond (année scolaire 2010-2011)

A l'unanimité.

ALLOUE une subvention au profit de la coopérative de l'école suivante :

ECOLE FRANCINE FROMOND

- 700€ pour le projet artistique "mosaïque"

QUESTION N° 177 - RAPPORTEUR Tunis THEURIER-AZZOUZ

OBJET : Mise en place d'un appel à projets "éducation à l'altérité" en direction du tissu socio-éducatif et artistique local

A l'unanimité.

APPROUVE : le règlement de l'appel à projets « éducation à l'altérité ».

DECIDE : le lancement de l'appel à projets « éducation à l'altérité ».

QUESTION N° 178 - RAPPORTEUR Benoît LOGRE

OBJET : Régularisation du versement de la subvention régionale « Animation Sociale des Quartiers » pour l'année 2010

A l'unanimité.

PREND ACTE de la modification de la subvention attribuée pour le projet « Itinéraire Théâtral : regarder, s'exprimer, s'insérer » porté par l'association Rencontres Ici & La, soit 812 € au lieu de 3 000 €.

MODIFIE le montant de la subvention globale de la Région versée à la Ville qui est ramené à 48 107 € au lieu de 50 295 €.

QUESTION N° 179 - RAPPORTEUR Benoît LOGRE

OBJET : Parent d'enfant/parent d'élève : les ateliers socio-linguistiques (ASL) dans les collèges d'Aubervilliers

A l'unanimité.

ATTRIBUE une subvention de 2 000 € au collège Diderot pour la mise en œuvre d'ateliers socio-linguistiques au cours de l'année 2011.

QUESTION N° 180 - RAPPORTEUR Madame HAMMACHE

OBJET : Convention relative à des interventions de groupes de parole et de groupes d'analyse de pratiques professionnelles par un(e) psychologue du Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) auprès du personnel du Service de Soins Infirmiers à Domicile pour Personnes Agées et Adultes Handicapés (SSIDPAAH)

A l'unanimité

APPROUVE le projet de convention entre la commune et le centre interdépartemental de gestion petite couronne d'Ile de France (CIG) portant sur des intervention de groupes de parole et de groupes d'analyse de pratiques professionnelles en faveur du personnel du SSIDPAAH.

AUTORISE le maire à signer ladite convention pour la période allant du 30 juin 2011 au 31 décembre 2011.

AUTORISE le versement de la somme de 3 600 € provenant de la Caisse Régionale d'Assurance Maladie Ile-de-France (CRAMIF) pour la période du 30 juin 2011 au 31 décembre 2011.

QUESTION N° 181 - RAPPORTEUR Djamila KHELAF

OBJET : Tarifs des centres de loisirs maternels et du nouveau centre de loisirs élémentaire Maria Casares pour l'année 2011/2012

A l'unanimité.

ADOpte : les tarifs des participations familiales aux activités de garderies maternelles du matin, des soirées, des mercredis et vacances du centre de loisirs maternel et du centre de loisirs élémentaire Maria Casarès comme suit à compter du 5 septembre 2011.

TRANCHE	QUOTIENTS	Tarifs 2011/2012	Tarifs 2011/2012	Tarifs 2011/2012	Tarifs 2011/2012	
		SOIR	JOURNEE	SOIR	½ JOURNEE	JOURNEE
A	0 à 105.00 €	0.24	0.66	1.00	0.50	1.00
B	105.01 à 150.00 €	0.39	1.18	1.00	0.65	1.30
C	150.01 à 200.00 €	0.58	1.74	1.00	0.90	1.80
D	200.01 à 275.00 €	0.80	2.10	1.00	1.05	2.10
E	275.01 à 350.00 €	0.91	2.48	1.00	1.25	2.50
F	350.01 à 460.00 €	1.07	2.86	1.00	1.45	2.90
G	460.01 à 610.00 €	1.17	3.24	1.00	1.70	3.40
H	610.01 à 760.00 €	1.36	3.78	1.00	1.85	3.70
I	760.01 à 920.00 €	1.42	3.98	1.00	1.95	3.90
J	920.01 et plus	1.58	4.38	1.00	2.10	4.20
G bis	Tarifs sans ressources	1.17	3.24	1.00	1.70	3.40
K	Extérieurs et familles n'ayant pas présenté leurs justificatifs de revenus	1.58	4.38	1.00	2.10	4.20

ADOpte : les tarifs forfaitaires pour l'accueil du matin

	TARIFS 2011/2012	TARIFS 2010/2011
ACCUEIL A LA SEMAINE	9.40 EUROS	9.20 EUROS
ACCUEIL AU MOIS	25.50 EUROS	25.00 EUROS
ACCUEIL EXCEPTIONNEL A LA JOURNEE	4.00 EUROS	3.90 EUROS

Cas particuliers

- La situation des familles se présentant sans justificatifs de revenus sera classée d'office dans la tranche de quotient G bis.
- Lorsque des groupes d'enfants extérieurs à Aubervilliers seront occasionnellement accueillis au centre de loisirs maternel, le tarif maximum K leur sera appliqué comme pour les familles ne venant pas faire calculer leur tarif
- Familles sans ressources : application d'un tarif forfaitaire de 1.17€ pour les goûters et de 3.24€ pour les mercredis et vacances révisable en commission sociale.

- Enfants extérieurs aux écoles d'Aubervilliers : application du plein tarif de 4.38€.
- La prestation offerte aux enfants qui bénéficient d'un PAI (Protocole d'Accueil Individualisé) sera facturée 1 jour sur 2 pour les repas et les goûters.

QUESTION N° 182 - RAPPORTEUR Bernard VINCENT

OBJET : Lancement du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et harmonisation de procédures d'urgence.

A l'unanimité.

APPROUVE le lancement des travaux d'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde d'Aubervilliers (PCS),

PREND ACTE du lancement de la réalisation du Document d'Information Communal sur les RISques Majeurs (DICRIM), du Plan de Continuité d'Activités (PCA) et du livret des urgences.

QUESTION N° 183 - RAPPORTEUR Edgar MINIMBU

OBJET : Signature de la convention de partenariat entre le Consortium Stade de France et la ville d'Aubervilliers.

A l'unanimité.

AUTORISE le Maire à signer la convention de partenariat entre la ville d'Aubervilliers et le Consortium Stade de France.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE LA SEANCE EST LEVEE A : 23H34